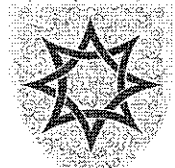


République Française



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 14 SEP. 2026

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM

**Séance extraordinaire du 5 juin 2026 – 18H00
dans la salle des Commandeurs, à l'Hôtel de Ville**

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Assistaient à la séance :

Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Philippe WOLFF, Moncef HALLOUL, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Norah ARKAM, Simon BONNEFOND, Simon MULLER, Benjamin PITOIZET, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés :

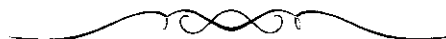
M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme ADAM)
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LORRAIN)
Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN)
M. Eddie WAESELYNCK
M. Jean-Marc NICO (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Miné SEYHAN
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
M. Cédric SCHRUTT

Secrétariat de séance assuré par :

Monsieur Nicolas DESCLOUX, Adjoint au Maire

Assistaient en outre à la séance :

3 auditeurs
1 journaliste



ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire de séance et des membres du bureau électoral
2. Elections sénatoriales – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de 9 suppléants

Point 1 de l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Madame le Maire

Selon dispositions des articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de désigner :

- M. Nicolas DESCLOUX

aux fonctions de secrétaire de séance du Conseil municipal.

Point 2 de l'ordre du jour

Election des sénateurs – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de 9 suppléants

Rapporteur : Madame le Maire

Les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre prochain. Les sénateurs sont élus par un collège de « grands électeurs », désignés selon les modalités ci-dessous précisées.

Conformément à l'article L.285 du Code électoral, dans les communes de 9000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. En vertu des articles L.289 et R 138 à R. 142, les délégués suppléants sont au nombre de 9 pour les communes de 10 000 à 19 999 habitants, et sont élus parmi les électeurs de la commune au scrutin de liste sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).
Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

VU les articles L. 283 à L. 290-1 du code électoral,

Vu le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU la circulaire ministérielle du 06 mai 2026,

VU l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026,

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH.

Après installation du bureau électoral et dépôt des listes, le Conseil Municipal procède à l'élection des 9 délégués suppléants, sans débat, au scrutin secret, de liste, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Sont candidats :

Liste 1 : **SUPPLEANTS DE RIXHEIM**

- M. Daniel DUBOIS
- Mme Barbara HERBAUT
- M. Yves LE DU-PERROT
- Mme Chantal OFFERLÉ
- M. André RICHERT
- Mme Anastasia MISSLAND
- M. Jean-Noel TALABARDON
- Mme Marie-Jeanne VEST
- M. Maurice VEST

Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Suffrages obtenus par la liste 1 : Suppléants de RIXHEIM : 29

Proclame élus les délégués suppléants suivants :

- M. Daniel DUBOIS
- Mme Barbara HERBAUT

- M. Yves LE DU-PERROT
- Mme Chantal OFFERLÉ
- M. André RICHERT
- Mme Anastasia MISSLAND
- M. Jean-Noel TALABARDON
- Mme Marie-Jeanne VEST
- M. Maurice VEST

les 33 conseillers municipaux étant délégués titulaires de droit (à l'exception de M. Olivier BECHT, Député du Haut-Rhin, qui a désigné Mme Maryse LOUIS en qualité de remplaçante).

= = = = =

Madame le Maire lève la séance à 18h15

ORDRE DU JOUR

3. Nomination d'un secrétaire de séance et des membres du bureau électoral
4. Elections sénatoriales – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de 9 suppléants

**Approbation du présent procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil Municipal du 05 juin 2026**

**MATHIEU-BECHT Catherine,
Maire**



**DESCLOUX Nicolas,
Secrétaire de séance**

